

PROTOCOLE D'ACCUEIL POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES DE LA COMMUNE DE BOOS
ECOLE ELEMENTAIRE M. GENEVOIX ET ECOLE MATERNELLE LE PETIT PRINCE

Le protocole sera mis en place à compter du 01 septembre 2020

Il a été établi en suivant les prescriptions recommandées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dans la circulaire du 10 juillet 2020, mise à jour le 26 août 2020.

Principes généraux

Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 (38°C ou plus) chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

5 principes fondamentaux :

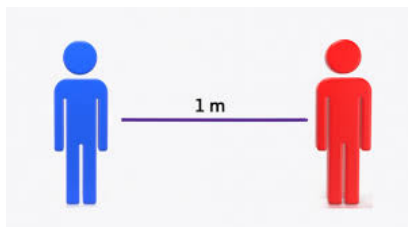
- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication aux parents, aux élèves et aux personnels

I- Mesures d'hygiène :

a- Maintien de la distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces (restaurant scolaire, garderie) sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs la distanciation physique ne s'applique pas.



b-Application des gestes barrières

→Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. A défaut, de manière exceptionnelle, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique pourra être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

→Le port du masque

Le port du masque grand public est obligatoire pour le personnel communal (les masques sont fournis par la collectivité) en présence d'élèves, de parents ou de collègues tant dans les espaces clos (garderie, restauration scolaire...) que dans les espaces extérieurs (Cour de récréation..).

Il est également obligatoire pour les adultes dans l'enceinte et aux abords de l'école.

II- La limitation du brassage des élèves

a-Mesures mises en place pour l'accueil dans le Restaurant de l'école élémentaire :

La limitation du brassage entre groupe d'élèves n'est pas obligatoire. Néanmoins les différents services au self du restaurant scolaire seront organisés pour limiter les regroupements et croisements importants entre les groupes.

Le passage au self du restaurant se fera par classe. Les enfants d'une même classe déjeuneront ensemble.

Une décontamination des chaises, des tables et du self sera effectuée après chaque service.

b- Mesures mises en place pour l'accueil en garderie à l'école élémentaire

- Les enfants pourront à nouveau être accueillis en garderie, le matin à partir de 7h 30 et le soir jusqu'à 18H30.

Les garderies se dérouleront en intérieur

-Les parents (port du masque obligatoire) déposeront et viendront rechercher leurs enfants soit du côté du crédit agricole pour les classes de CP, CE1, CE2, soit du côté parking de la poste pour les CM2 et CM1

c- Mesures mises en place pour l'accueil dans le restaurant scolaire le Petit Prince

Les enfants d'une même classe seront assistés d'une ASEM, conformément au protocole établi par l'école.

Trois classes mangeront au même horaire en espaçant l'arrivée dans le restaurant scolaire.

Le lavage des mains aura lieu par classe dans la salle d'eau de la cantine à un horaire décalé ce qui permettra l'installation des autres dans le restaurant scolaire.

Une décontamination des chaises, des tables sera effectuée après chaque service.

Suivant l'âge des enfants, ils iront soit à la sieste après le repas, soit en récréation surveillés par leur ASEM. Lors de la récréation en extérieur l'accès aux jeux, bancs... est autorisé.

c- Mesures mises en place pour l'accueil en garderie de l'école maternelle

- Les enfants pourront être à nouveau accueillis en garderie. Deux espaces (garderie et salle de motricité) seront mis à disposition (en fonction du nombre d'enfants).

Les garderies ouvriront à partir de 7H30 et fermeront le soir à 18H30.

- Les parents viendront chercher ou déposeront leur enfant à la porte principale de l'école. Ils respecteront le port du masque qui est obligatoire aux abords de l'école.

III- Le nettoyage et la désinfection des locaux

a- Ecole élémentaire M. GENEVOIX

- Les locaux seront aérés à chaque récréation par les enseignants.

- Pendant le temps scolaire après chaque récréation une désinfection des blocs sanitaires sera effectuée.

- Une désinfection des poignées de porte sera effectuée plusieurs fois par jour

-Après le départ des d'enfants, chaque classe fera l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection par le personnel chargé de l'entretien.

Les agents d'entretien veilleront à la présence de :

- Savon liquide en quantité suffisante

- Serviettes en papier en quantité suffisante

- Mouchoirs à usage unique

- Poubelles dans toutes les salles de classes et dans tous les sanitaires

- vaporisateur avec désinfectant virucide + serviettes en papier pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire.

- Gel hydro alcoolique

B-Ecole maternelle le Petit Prince

- Les locaux seront aérés à chaque récréation par les enseignants.

- Les locaux seront nettoyés et désinfectés régulièrement par les ATSEM à minima, une fois par jour.

Les ASEM veilleront à la présence de :

- Savon liquide en quantité suffisante
- Serviettes en papier en quantité suffisante
- Mouchoirs à usage unique
- vaporisateur avec désinfectant virucide + serviettes en papier pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire.
- Gel hydro alcoolique